



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le 23 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 08 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Eric HERVOUET, Maires-Adjoints, M. Daniel GUIET, Mme Lucie BARBIER, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mmes Sophie KRUPA, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS, M. Karim BOUSSABOUA, Mme, Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie des Neiges CHEZE, M. Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjoints et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Jean-Luc ROUSSEL a donné procuration à M. Régis BONNIN.

Absents Excusés :
Mme Magali MARTIN.

Absents :
Mmes Brigitte COLSON, Sabine RENAULT-SABLONIERE, M. Pierre BOGGIO.

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. André LAIGNEL,
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,
M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,
M. Jean-Luc ROUSSEL a donné procuration à M. Régis BONNIN.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 - Comptes Administratifs 2016 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain), Comptes de Gestion 2016 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain), Affectation des résultats 2016 (Ville, Eau, Assainissement), et budgets supplémentaires 2017 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2016.

Il n'y a pas de prise de parole.

1.1 M. Dominique ROULLET 1^{er} adjoint prend la présidence de l'assemblée et présente les CA 2016 :

- le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 236 939,99 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget Principal Ville.

.../...

- le CA du budget annexe Eau qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 239 283,09 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget service de l'Eau de la Commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Assainissement qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 186 499,31 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget service de l'Assainissement de la Commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 52 635,03 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget annexe des Lotissements communaux de la Commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un excédent global de 168 413,60 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget annexe du chauffage urbain de la Commune d'Issoudun.

A l'issue de ces votes, M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2016.

1.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 :

M. le Maire présente à l'assemblée les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 des budgets Ville, Eau, Assainissement, Lotissement communaux, Chauffage urbain du Trésorier Municipal qui sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion 2016.

1-3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2016 :

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 et demande de procéder à leur affectation.

- sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 2 236 939,99 €, soit 713 800,46 € en investissement et 1 523 139,53 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette affectation du résultat du budget Ville de l'exercice 2016.

- sur le budget annexe Eau, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 239 283,09 €, soit 113 437,84 € en investissement et 125 845,25 €, en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette affectation du résultat du budget annexe Eau 2016.

- sur le budget annexe Assainissement, l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement est proposée de la manière suivante :
 - 186 499,31 €, soit 51 875,87 € en investissement et 134 623,44 € en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette affectation du résultat du budget annexe Assainissement 2016.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2017 à l'assemblée.

1-4 Les Budgets Supplémentaires 2017 :

- le Budget Supplémentaire Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 9 891 209,53 € ;

.....

M. BONNIN intervient pour solliciter l'ouverture d'une enveloppe pour l'installation de caméras sur l'espace public. Il observe que ce dispositif permettrait d'apporter une aide aux forces de sécurité. Les gendarmes ne peuvent intervenir efficacement pour faire cesser les excès des deux-roues qui circulent dangereusement et bruyamment sur le domaine public en dérangeant les riverains.

Le Maire précise qu'il partage le constat de M. BONNIN sur les gênes occasionnées par ces circulations intempestives. Il rappelle qu'il n'est pas favorable à l'installation de caméras, indiquant que la vidéosurveillance n'a pas permis d'empêcher de nombreux drames (ex. attentat terroriste de Nice) et n'est pas efficace pour lutter contre les incivilités. Il souligne le droit à la tranquillité publique des habitants et considère qu'il s'agit d'une responsabilité de la gendarmerie qui doit se donner les moyens de son action. A cet égard, il observe que la Ville a obtenu que les rondes et les effectifs soient renforcés, et que plusieurs motos ont été récemment saisies.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2017 de la Ville.

- le Budget Supplémentaire annexe Eau qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 597 745,25 € ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2017 du service annexe de l'Eau.

- le Budget Supplémentaire annexe Assainissement qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 966 623,44 € ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2017 du service annexe de l'Assainissement.

- le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 747 765,39 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2017 du service annexe Lotissements.

- le Budget Supplémentaire annexe Chauffage Urbain. qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 347 136,60 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2017 du service annexe du chauffage urbain

Dossier 2 – Service Public de chauffage urbain – fixation des durées d'amortissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la prochaine réalisation du réseau de chaleur biomasse au niveau du quartier des champs d'amour, il convient de fixer la durée des amortissements des biens associés à cette infrastructure.

Il propose au Conseil Municipal les durées d'amortissement suivantes :

| | |
|--|--------|
| - bâtiments et constructions | 30 ans |
| - constructions légères | 15 ans |
| - réseaux et galeries techniques | 50 ans |
| - chaudières | 25 ans |
| - divers matériels techniques | 5 ans |
| - frais d'études | 5 ans |
| - plantations | 10 ans |
| - annonces et insertions non suivies de réalisation | 1 an |
| - matériels industriels | 5 ans |
| - subventions reçues : même durée que le bien auquel elles se rapportent | |

La durée d'amortissement des matériels et équipements achetés d'occasion pourra être réduite de moitié. Les aménagements ou équipements réalisés sur des biens existants s'amortiront sur la durée résiduelle du bien initial.

.../...

Enfin, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, les immobilisations de peu de valeur s'amortiront sur 1 an ; le seuil unitaire proposé est de 610,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les durées d'amortissements selon le schéma précité.

Dossier 3 – Communication et mise à disposition des rapports annuels 2016

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de divers rapports annuels de l'année 2016.

3.1 Bilan 2016 acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

3.2 Rapport 2016 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3.3 Bilan 2016 de la Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

3.4 Rapports 2016 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- les rapports 2016 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services,
- les rapports 2016 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

Dossier 4 - Admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

Sur demande de M. Le Trésorier Municipal, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'admission en non valeurs d'un ensemble de titres irrécouvrables à savoir :

- des droits de place au camping municipal pour un montant de 205,20 €,
- des droits de place de marché pour un montant de 156,00 €,
- des droits d'entrée à l'ELS pour un montant de 237,40 €,
- des droits de place (antérieurs au 01/01/2017) à l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 1 069,10 €,
- un solde non remboursé suite à la résiliation d'un contrat pour un montant de 52,79 €,
- une location de matériel non réglé pour un montant de 58,50 €,

soit un montant total de **1 778,99 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'admission en non valeurs des titres irrécouvrables précités.

Dossier 5 – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose le Conseil Municipal que, compte tenu de la vacance d'emplois au tableau des effectifs, il y a lieu de transformer :

- un poste d'attaché principal en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, d'ajouter pour ce poste le mode recrutement par la voie contractuelle prévu par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En cas de recrutement d'un agent contractuel, la rémunération sera calculée en référence à l'indice brut 430,

.../...

- un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- d'ajouter pour un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, la possibilité de recruter par voie contractuelle, conformément à la disposition prévue par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En ce cas, la rémunération de l'agent contractuel sera calculée en référence à l'indice brut 377.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 06 – Demandes de subventions pour 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers habituels (Europe, Etat, Région, Département, SDEI...), pour les projets 2018 susceptibles d'être éligibles aux divers régimes d'attribution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions 2018 précitées.

Dossier 7 – Réhabilitation et restructuration de l'Ensemble de Loisirs Sportifs (ELS) - marché de conception/réalisation - avenant n° 2

M. le Maire demande au Conseil Municipal après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 22 juin 2017, d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 d'un montant de 242 660,00 € HT portant sur travaux supplémentaires devenus nécessaires dans le cadre du bon achèvement de l'opération.

Cet avenant représente une augmentation 8 % du marché. Cumulé à l'avenant n° 1, l'augmentation du marché est de 10,2 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

Dossier 8 – Garantie de la Ville à un emprunt de l'OPAC de l'Indre

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autoriser l'apport par la Ville d'une garantie d'emprunt au remboursement d'un prêt d'un montant total de 301 000 € pour la construction de 4 logements PSLA souscrit par l'OPAC de l'Indre auprès du groupe Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter la garantie de la Ville au remboursement de cet emprunt que l'OPAC de l'Indre a contracté auprès du groupe Crédit Mutuel.

Dossier 09 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – dispositions diverses

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH et du programme «Habiter mieux», la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, se voient donc attribuer par la commune une somme de 500 € venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

M. le Maire demandé au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € à Mme Olivia MONTAGNET domiciliée 20 rue Lucien COUPET à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette prime au bénéficiaire précité.

.../...

● Opération Façades – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Dans ce dispositif, M. Le Maire propose de verser à :

- M. BLAD Stanislas (convention du 14/12/2016 : façade rue de l'Avenier), une subvention de 2 681 €,
- M. et Mme LACOSTE (convention du 02/02/2017 : façade rue de la République), une subvention de 2 538 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de ces subventions.

Dossier 10 – Lotissement «La Vallée de Brely» - Vente d'un lot

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession du lot n° 16 du lotissement «La Vallée de Brely» route de la Pomme d'une superficie de 563 m² cadastré BE N° 598 à M. et Mme BARTHELEMY Michel, au prix de 22 052,71 € hors TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente du lot précité aux prix indiqués.

Dossier 11 – Musée de l'Hospice Saint-Roch - acceptation de dons et acquisition d'une oeuvre

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du musée, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un ensemble de dons et sur une acquisition :

1) Don de l'artiste Mme Brigitte TERZIEV

L'artiste offre au musée 10 sculptures faisant partie du groupe des «Veilleurs» exposition du Musée en 2015.

Les sculptures viendront compléter la collection de cette artiste dont le musée possède déjà des œuvres dont 2 grandes sculptures.

2) Don de Mme Geneviève TREARD

- une jupe des Iles Tronbriand

3) Don de M. Daniel NADAUD Les Guichardières, Olivet 53410

L'artiste offre au musée 2 sculptures «L'entrave» et «La table du Pèlerin»

4) Don de M. Joël FREMIOT La Liaumerie 36120 BOMMIERS

L'artiste offre au musée 2 peintures acryliques sur plaque de polypropylène découpée 120 cm x 80 cm

5) Don de la collection de Mme Sabrina GRASSI-FOSSIER

Veuve de l'artiste Christian FOSSIER (1943-2013)

Ces œuvres viendront compléter la précédente donation de cet artiste au musée.

- 9 dessins de 1975 à 1984

- 85 gravures de 1961-1992

.../...

Acquisition

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une oeuvre de l'artiste Christian FOSSIER (1943-2013) intitulée V.I.T.R.I.O.L (The pyramid is a pure crystal john Taggart) 1984.

Dessin pastel marouflé sur toile triptyque 150 x 300 cm.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet ensemble de dons et approuve cette acquisition.

Dossier 12 – Dénomination d'une rue

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle dénomination de rue.

rue Honoré de Balzac

La rue proposée à la dénomination, est occupée par la véranda du restaurant «LA COGNETTE» sur une partie de la rue Paul Louis Courier.

Honoré de Balzac

Honoré de Balzac, né Honoré Balzac à Tours le 20 mai 1799, et mort à Paris le 18 août 1850, est un des plus grands écrivain français du XIXème siècle. (Le Colonel CHABERT, les illusions perdues, Eugénie Grandet, la Rabouilleuse, le Père GORIOT, les Chouans, Le Curé de Tours, Massimilla Doni, etc...

Un collège, et un lycée portent déjà son nom à Issoudun.

Honoré de Balzac disait d'Issoudun : «N'en déplaise à Paris, **Issoudun** est une des plus vieilles villes de France».

Historique de la Cognette :

Balzac, dans "*La Rabouilleuse*", nous décrit «La Cognette» avec beaucoup de précision. Cette auberge dont l'origine remonte avant 1835, était tenue par les époux Cognet. Monsieur Cognet était un ancien palefrenier de grande maison âgé d'environ 55 ans; il était borgne. Sa femme, veuve de "Houssaye", ancienne cuisinière de maison bourgeoise, avait 40 ans, belle femme, brune, intelligente et discrète, sachant faire de la très bonne cuisine; et ils n'ont dû leur notoriété qu'à cela et à leur parfaite discrétion sur ce qui se passait chez eux.

Balzac qui fréquentait ces lieux de 1823 à 1830 et plus tard, note leur parfaite serviabilité à l'égard de leur clients de toute heure. Aussi, les clients venaient chez "La Cognette", d'où le nom de L'auberge de La Cognette. Dans la cour de l'établissement existait un puits où les voisins s'approvisionnaient; d'où le nom de la rue qui longe l'auberge à l'arrière : "la Rue du Puits à Cognet".

Sur le plan historique, littéraire et touristique, il serait judicieux de dénommer cette portion de rue «rue Honoré de Balzac».

M. le Maire propose le nom «**rue Honoré de Balzac**» pour cette partie de la rue Paul Louis Courier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette dénomination.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 23 juin 2017 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 30 juin 2017.

Le Maire,

 André LAIGNEL